



Traité Baba Kama

Michna 4 - Chapitre 4

שׂוֹר שְׁלַפְקָח שְׁנִגָּח לְשׂוֹר חִרְשׁ, שׂוֹטָה וְקַטָּן,
פִּיבָּ.

וְשׂוֹר חִרְשׁ, שׂוֹטָה וְקַטָּן שְׁנִגָּח לְשׂוֹר שְׁלַפְקָח,
פֶּטוֹר.

שׂוֹר חִרְשׁ, שׂוֹטָה וְקַטָּן שְׁנִגָּחוּ,
מַעֲמִידִים לָהֶם אַפִּיטְרוֹפִיס,
וּמַעֲמִידִין לָהֶן בְּפִנֵּי אַפִּיטְרוֹפִיס.
נִתְפְּקַח הַחִרְשׁ, שְׁפָה הַשׂוֹטָה, הַגְּדִיל הַקָּטָן,
צָזָר לְתִמּוֹתָן.

דָבָרִי רַבִּי מֵאִיר.

רַבִּי יוֹסֵה אָזָמָר:

בָּרִי הַוָּא כְּחֹזְקָתוֹן.

שׂוֹר בְּאַסְטָדִין אִינוּ פִּיבָּ מִיתָּה, שְׁנָאָמָר: (שְׁמוֹת כָּא, כָּחֵ)
"כִּי גַּחַ", לֹא שִׁגְיָחוּהוּ.

Dans le cas où le taureau d'une personne saine d'esprit a encorné le taureau d'un sourd, d'un fou ou d'un « mineur », elle est tenue [de payer]. Dans le cas [contraire] où le taureau d'un sourd, d'un fou, ou d'un « mineur » a encorné le taureau d'une personne saine d'esprit, ceux-ci sont dispensés [de tout dédommagement]. Lorsque le taureau d'un sourd, d'un fou ou d'un « mineur » a encorné [d'autres taureaux], le tribunal doit leur adjoindre un tuteur ; il (le taureau) sera alors déclaré MOU'AD en présence de ce tuteur.

Lorsque le sourd entend à nouveau, que le fou redevient sain d'esprit ou que le « mineur » devient « adulte », il (le taureau) redevient TAM ; telles sont les paroles de Rabbi Méir.

Rabbi Yossi dit qu'il conserve le statut de MOU'AD. Un taureau [entraîné aux joutes] des arènes n'est pas passible de mort (lorsqu'il encorne un homme et le tue), comme il est dit : « Lorsqu'un taureau encornera [un homme...le taureau devra être lapidé, etc.] », (Chémot 21,28), (ce qui suppose que le taureau a conduit l'agression par lui-même), non qu'il ait été conditionné pour encorner.

1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)



Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.